



HAL
open science

Un point de vue sur la recherche en architecture en France

Daniel Pinson

► **To cite this version:**

| Daniel Pinson. Un point de vue sur la recherche en architecture en France. 2009. halshs-01536112

HAL Id: halshs-01536112

<https://shs.hal.science/halshs-01536112v1>

Preprint submitted on 10 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Un point de vue sur la recherche en architecture en France

Daniel Pinson

Professeur des universités, Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3, ancien professeur des écoles d'architecture

Le poids de la tradition des Beaux-arts a pesé lourdement sur la formation en architecture et, à en juger par le nom récent qui a été donné aux écoles d'architecture en France : « Ecole nationale supérieure d'architecture de... », il semble s'y être ajoutée la volonté de renouer avec le système des grandes écoles. Spécifique du mode de formation professionnelle de haut niveau en France, ce système les rattache à diverses tutelles ministérielles en dehors du ministère en charge de l'enseignement supérieur (Polytechnique aux Armées, l'Ecole des Mines à l'Industrie, l'ENA à la Fonction publique, etc.). Ces tutelles ont le privilège d'organiser les inégalités de financement des études et de préparer les chasses gardées des corps professionnels dans le monde socio-économique, qu'il relève du public ou du privé.

Toujours est-il qu'à l'heure de la mondialisation, le système français, dans le domaine de la formation et de la recherche, qui n'est sans doute pas le plus mauvais, pêche par ses innombrables décalages avec les autres systèmes. Le classement de Shanghai¹, au demeurant totalement discutable, en a fait apparaître les faiblesses : les établissements français ont été relégués aux fins fonds de l'anonymat en matière de reconnaissance scientifique.

L'existence du clivage entre les grandes écoles et les universités, outre qu'il a distingué les

institutions riches et les pauvres, a façonné un système immédiatement adapté aux besoins professionnels des entreprises ou des administrations, d'une part, et en a d'autre part marginalisé un autre, l'université, qui, par sa distance avec le monde socio-économique, remplissait une fonction de conscience critique, avant de sombrer dans un rôle de parage des laissés pour compte au moment où les débouchés se sont faits plus rares. Une telle situation n'existe nulle part au monde sous une forme aussi caricaturale. Ailleurs les grandes écoles des disciplines dont le caractère d'application est plus marqué sont à l'université, ce qui ne les empêche nullement de défendre leur originalité qui peut subir là comme ailleurs la concurrence d'autres disciplines ou les pressions tendant au nivellement des spécificités.

Les écoles d'architecture françaises ont défendu leur pré carré et se sont bien abstenues de rallier l'université. Disposant de dotations qui les situaient entre les grandes écoles et l'université, elles ont navigué entre divers ministères et se sont finalement lovées, à la fin des années 1990, au Ministère de la Culture pour lequel elles avaient un autre avantage : celui de préserver le 1% du budget gouvernemental. Exit donc les Unités pédagogiques des années 1970-1980, qui, à l'image des UFR (Unités de Formation et de Recherche) universitaires, annonçaient un rapprochement de l'université et laissaient espérer que le R de recherche les concernerait un jour.

A l'origine de la recherche...

Car telle a bien été la quête de ces anciens ateliers de la défunte Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts, section Architecture, définitivement

¹ Il s'agit d'un classement des principales universités mondiales (*Academic Ranking of World Universities* en anglais), établi par des chercheurs de l'université Jiao-Tong de Shanghai, fondé sur le nombre de publications et de prix Nobel ; il tend à avantager les universités de grande taille et les publications en langue anglaise. Son objectivité a été fortement contestée (voir par exemple : http://interdits.net/interdits/index.php?option=com_content&task=view&id=244&Itemid=65).

enterrée en 1970². Une demande y est née, d'un autre enseignement, moins dépendant du caprice des patrons d'atelier qui détenaient leur pouvoir par l'Académie d'architecture et le Prix de Rome qu'elle leur avait décernée. Une position illégitime au moment où l'aura de Le Corbusier était encore au zénith. C'est à ce moment que l'urbaniste Michel Ecochard, proche de Le Corbusier, vint y enseigner l'urbanisme et que le sociologue Henri Lefebvre y dépêcha son disciple Henri Raymond. Ce dernier fit avec Bernard Huet, architecte et futur rédacteur de la revue *Architecture d'Aujourd'hui*, un duo qui marqua l'évolution de l'architecture française et imprima à sa formation et à son rayonnement un élan qui lui faisait terriblement défaut.

C'est l'époque où les jeunes architectes se rapprochèrent de l'université. La « recherche patiente » de Le Corbusier recouvrit alors un autre sens : l'opposition de Le Corbusier encore encensé n'était peut-être finalement qu'un autre académisme. Certains universitaires le dirent à mots à peine couverts et leur « Manière de penser » contribua à jeter les bases d'un travail d'investigation qui, à partir d'une critique argumentée, bien différente de la polémique partisane et subjective de Le Corbusier, initia la recherche dans les écoles d'architecture.

Pessac de Le Corbusier (Ph. Boudon, 1969), *Formes urbaines, de l'îlot à la barre* (Panerai, Castex, Depaule, 1976) jouèrent ce rôle. Les auteurs de ces travaux fondateurs les réalisèrent en mobilisant, pour un examen savant de références architecturales majeures, des disciplines universitaires qui, en France, ont bousculé une pensée enfermée dans la simple description de ses projets : en particulier l'histoire et la sociologie. L'Institut de l'environnement porta aussi ce projet qui vit la collaboration de jeunes chercheurs avec des intellectuels aussi prestigieux que Michel Foucault (*Les machines à guérir*, B. Fortier et alii, 1979). D'autres encore explorèrent les apports des sciences de l'ingénieur, ou de l'informatique, à des questions relatives aux techniques et méthodes de

construction ou à la représentation de l'architecture et au traitement de ses ambiances.

Les itinéraires de cette génération furent très divers : certains passèrent assez rapidement à une pratique opérationnelle autonome, d'autres endossèrent un métier d'enseignant-chercheur sur le modèle de celui qui existait à l'université, sans en avoir ni les prérogatives ni les garanties. Les années 1980 se saisirent de l'arrivée à la Présidence de Mitterrand et du rapport de l'anthropologue Maurice Godelier à Pierre Mauroy pour faire accepter, au CNRS, une nouvelle section transversale : « Architecture, urbanistique, société ». Son existence fut chaotique, à la mesure de l'inexpérience du milieu, mais le reste du monde de la recherche dû admettre l'apparition d'une activité de recherche incontestable dans certaines écoles d'architecture : plusieurs à Paris dont UP8, la future Ecole de Paris-Belleville avec la figure éminente de Bernard Huet, ainsi qu'à Grenoble, Marseille, Nantes et Versailles.

La décennie 1990 va déboucher sur une structuration des Ecoles qui leur permettra de stabiliser un corps d'enseignants professionnels grâce à l'obtention d'un statut de titulaire. Défendu par ceux qui se consacrent prioritairement à la formation et à la recherche dans les Ecoles d'architecture, ce statut présente néanmoins une faille dans laquelle s'engouffreront les architectes professionnels pour en bénéficier au même titre que les docteurs tout d'abord recrutés par les jurys universitaires formés par l'administration. Ce statut était en effet, et reste, un statut d'enseignant en institution professionnelle sans mission de recherche. Le chemin vers la reconnaissance des écoles d'architecture françaises comme établissements supérieurs n'a donc été qu'à moitié réalisé.

Parallèlement les instances qui, auparavant, suscitaient les appels d'offres spécifiques à l'architecture ont été remplacées par une structure pérenne : le Bureau de la recherche architecturale (BRA), aujourd'hui devenu le BRAUP, en arrachant des compétences en matière d'urbanisme et de paysage qui ont longtemps été contestées aux Ecoles d'architecture. Le rôle du BRA-BRAUP sera alors d'assurer l'existence d'équipes de recherche

² L'auteur en sait quelque chose puisqu'il est de la dernière promotion diplômée de l'ENSBA (février 1970).

dans les EA et de leur garantir, après une sélection sur la base d'une expertise externe incontestable, un financement de base sur le modèle de celui dont bénéficient les équipes universitaires. Dans les années 1980, les thématiques à partir desquelles des projets et des équipes furent appelées à se former étaient au nombre de 7 : "Théorie de l'architecture" ; "L'architecture et l'urbain" ; "Conception assistée par ordinateur" ; "La construction, la bioclimatique et le projet" ; "L'architecture, ses pratiques, son usage, sa commande" ; "L'architecture dans les pays en voie de développement" ; "L'histoire de l'architecture". Elles fluctuèrent sensiblement selon les responsables du BRA et les influences de l'environnement scientifique et professionnel. Au début de la décennie 1990, ces thématiques sont résumées en trois axes : "L'architecture comme objet théorique de connaissance" ; "L'architecture comme histoire" ; "L'architecture comme objet pratique de connaissance". En gros, trois orientations transversales parcourent les objets de recherche embrassés par les équipes qui recouvrent la définition vitruvienne de l'architecture : le pôle des techniques pour l'architecture, qu'elles concernent sa construction ou sa représentation, le pôle de ses rapports avec la société, qu'ils concernent son usage, son histoire, sa dimension culturelle ou son organisation comme sphère de production, enfin celui de son élaboration conceptuelle dans la somme de ses dimensions intelligibles et sensibles, objectives et subjectives.

Un rapprochement effectif avec le CNRS a conduit à l'association de quelques équipes avec le CNRS ce qui force à des regroupement thématiques clairs dans certains cas, plus flous ou principalement dictés par le voisinage géographique dans d'autres cas. Actuellement le ministère de la culture associe au CNRS, dans trois laboratoires, d'une part, les équipes de plusieurs écoles parisiennes, plutôt axées sur des problématiques sociétales et urbanistiques, et, d'autre part, des équipes de province sur une thématique relative aux ambiances, pour une UMR (Unité Mixte de Recherche) localisée à Grenoble et Nantes, et sur une thématique relative à l'utilisation des outils informatiques pour la représentation en architecture, pour une autre

UMR partagée entre Marseille, Lyon, Nancy et Toulouse. Les autres équipes n'ont d'habilitation et de financement que du Ministère de la culture, indépendamment des ressources qui leur viennent des contrats sur appels d'offres³.

De l'enseignement professionnel à l'enseignement supérieur

Aujourd'hui pratiquement toutes les Ecoles d'architectures ont leur laboratoire, beaucoup comptent plusieurs équipes, quatre ou cinq, dont le nombre de membres peut varier d'une demi douzaine d'enseignants et de chercheurs à une quasi cinquantaine lorsque les doctorants sont comptés dans l'effectif, comme le Ladrhaus, créé par Panerai et Castex dès 1973 à l'Ecole d'architecture de Versailles.

La question de la formation doctorale a été précisément la seconde grande question sur laquelle les écoles d'architecture ont eu à faire la preuve de leur aptitude à être des institutions d'enseignement supérieur et non seulement des écoles professionnelles. Là encore le défi posé aux écoles d'architecture françaises s'est révélé redoutable puisqu'en restant au Ministère de la Culture sur la pression d'un milieu professionnel rénové, il a fallu à l'administration de la recherche donner la preuve de la détention par les enseignants des EA de diplômes qui permettent un encadrement en formation doctorale. La question était d'autant plus redoutable qu'il n'existait d'enseignants ne disposant de ce niveau, celui du Doctorat d'Etat ou de l'HdR, spécifiques au régime français des diplômes universitaires, que dans d'autres disciplines connexes : histoire, sociologie, urbanisme, génie civil... au point que ceux-ci suscitaient bien plus le déni que la reconnaissance dans le milieu, y compris lorsqu'ils avaient une formation initiale d'architecte.

Un bras de fer s'est engagé qui a longtemps tenu l'architecture à l'écart d'une perspective doctorale, le caractère même de discipline étant contesté à

³ On accède aisément à la recherche menée dans les EA par leur site respectif (voir : <http://www.culture.gouv.fr/nav/index-min.html>)

l'architecture, conçue alors comme une simple pratique, ayant recours à plusieurs disciplines reconnues pour donner existence à sa production. Il s'agit d'une restriction avancée par les représentants des sciences analytiques qui réduisent la connaissance à l'explication des phénomènes, aux lois démontrées par la méthode hypothético-déductive dont la science positive a fait le modèle de la démarche scientifique à la fin du XIXe siècle. Cette représentation de la production de connaissances exclut de l'activité scientifique tout ce que le savant italien Vico, cité par Jean-Louis Le Moigne⁴, a appelé *l'ingenium* et qui, en produisant des modèles, des inventions, du projet, contribue aussi à accroître les savoirs humains, Léonard de Vinci en illustrant le plus brillant protagoniste.

Or, pas moins que la médecine, qui identifie les maladies et se sert de la connaissance qu'elle en a pour les guérir, l'architecture est aussi une discipline à part entière, l'une des plus anciennes, qui non seulement accumule la connaissance des constructions qu'elle a elle-même produites, mais puise des enseignements de l'expérience, dans la construction et l'utilisation de ces édifices, pour en réaliser de nouveaux. Elle dispose de son propre corpus de connaissances, pour peu que certains s'y consacrent, en interaction avec celles qu'elle peut emprunter à d'autres domaines ; elle l'alimente pour créer de nouveaux artefacts dont la nature relève d'une part rationnelle d'élaboration et d'une part de création de type artistique dont l'interprétation passe par d'autres moyens que ceux de la science positive. Ici apparaissent de redoutables problèmes de représentation de l'intelligence sur lesquelles l'épistémologie et les sciences cognitives ont fait, à l'aube du troisième millénaire, de notables avancées en contestant la radicalité de la séparation kantienne entre les arts et les sciences⁵.

A vrai dire cette mise au ban de l'architecture réduite à une pratique ne se serait sans doute pas exprimée avec une telle vigueur si l'architecture

avait fait partie, comme en Italie ou aux Etats-Unis et bien ailleurs encore, de l'université. En effet, on ne lui conteste dans ces pays ni sa spécificité, ni ses missions de recherche et de formation doctorale. Ici intervient précisément les bons côtés de la mondialisation, qui, en obligeant l'enseignement de l'architecture français à sortir de son image narcissique, pour penser une harmonisation dans le cadre européen, comme pour le reste de l'enseignement supérieur, l'a aussi contraint à dépasser les cadres archaïques qui régissaient le mode de formation des architectes et en limitaient les débouchés à l'exercice libéral.

La dynamique du processus de Bologne sur l'harmonisation de l'enseignement supérieur européen

En dépit de sa démocratisation et de l'apparition de débouchés nouveaux qu'avait déjà engagée la fenêtre de l'urbanisme, l'architecture restait engoncée dans un mode d'apprentissage trop uniquement formaté sur le modèle de la transmission du savoir faire par la parole du maître et l'exemple de son œuvre. La perspective d'un enseignement non plus seulement répétitif, indexé sur la taille du bâtiment et la surface de la planche à dessin, mais progressif, associant une pratique en atelier à une assimilation de savoirs théoriques, forgée dans le double exercice de l'écoute et de la discussion, mais aussi de la lecture et de l'ouverture culturelle, s'est progressivement imposée. Cette sortie du tuyau-tunnel nécessitait la mise en place de passerelles qui permettent des parcours moins définitifs qu'autrefois et des réorientations en fonction d'une expérience de formation dont l'étudiant garde pour une part la maîtrise. C'est tout le sens de l'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur (processus de Bologne, 1999), qui, non seulement a facilité la circulation dans l'espace universitaire européen, mais aussi, dans une certaine mesure, dans l'espace des formations supérieures nationales qui restaient très fermées.

Ainsi, aujourd'hui, peut-on faire des études d'architecture sans nécessairement être « destiné » au travail en agence. Dans ce cadre, l'application du système 3-5-8 ou LMD (Licence-

⁴ Jean-Louis Le Moigne (1995), *Les épistémologies constructivistes*, Paris : PUF, Que sais-je ?

⁵ Isabelle Stengers (1993), *L'invention des sciences modernes*, Paris : La Découverte.

Master-Doctorat) a contribué à distinguer, dans les Ecoles d'architecture et au niveau du Master, une voie conduisant à l'exercice professionnel et une voie ouvrant sur la recherche. L'existence antérieure d'un diplôme unique, le DPLG, qui confondait les acquis d'une formation avec la délivrance d'un droit direct d'exercice, à laquelle était très attaché l'Ordre des architectes, pour la raison qu'elle autorisait son contrôle absolu sur la formation, a été remise en cause de façon à distinguer, comme dans la plupart des pays d'Europe, détention de compétences en architecture et licence d'exercice. La formation ne se réduit donc plus à celle d'un praticien, mais s'élargit au contraire à celle d'un homme de culture, préparé à emprunter une grande diversité de voies, aussi bien dans son domaine que d'autres voisins, voies qu'explore précisément la recherche en architecture.

On mesure bien aujourd'hui, près de 40 ans après la fin de l'ENSBA, la masse de savoirs que la recherche, en matière d'histoire, de connaissance des usages sociaux de l'architecture comme de la maîtrise de son économie, de ses modes de représentation, de ses techniques de construction et de maîtrise des ambiances, a disséminé dans des cours qui donnent plus de solidité et d'à propos à la formation de base, et peuvent susciter, dans des directions innovantes, la curiosité des étudiants au-delà de la seule identification aux « maîtres » des revues d'architecture.

La recherche n'est donc plus considérée comme un luxe, qui « présente bien » dans le programme d'une Ecole d'architecture, ou dont une autre peut se dispenser au prétexte que la recherche explore des questions qui ne servent pas immédiatement l'architecture. Elle construit un capital-patrimoine de connaissances précieuses dont l'enseignement, tôt ou tard, découvre le bien fondé. Ainsi peut-on mieux évaluer aujourd'hui, avec les exigences d'un renouvellement urbain qui nécessite l'économie de l'espace et des infrastructures, l'importance de l'histoire de la ville, condition incontournable d'une démarche architecturale qui prétend « construire la ville sur la ville » ou, avec celles des économies d'énergie dans le bâtiment, rendues nécessaires avec le réchauffement climatique, l'importance d'une maison à énergie zéro qui nous

replonge sur les pistes explorées dès les années 1970 par les partisans des « architectures douces ». Rappelons-nous en effet que ceux-ci avaient engagé, dans la foulée de Hassan Fathy, de la découverte de son expérience et des enseignements qu'il en tirait contre une opinion hostile, une recension prémonitoire de techniques vernaculaires aujourd'hui reconsidérées.

Pas de recherche sans docteurs

L'internationalisation de ce qu'on appelle l'économie de la connaissance, au cœur de laquelle se trouve la formation à la recherche, a rendu éclatant le rôle essentiel du doctorat dans la production de connaissances. Il est un monopole des universités qui ont le privilège séculaire de décerner ce diplôme. L'histoire nous rappelle l'antériorité de cette fonction universitaire et la place centrale qu'elle recouvre comme moment initial d'une carrière, qui peut ensuite se développer tant auprès des pairs, pour la formation d'autres docteurs, qu'au sein du monde socio-économique, dans les applications et les innovations aussi bien techniques, que politiques, économiques et sociales.

La France avait créé, au lendemain de la seconde guerre mondiale, un système comme elle seule a le génie d'en créer, en l'occurrence le CNRS et d'autres structures de cette sorte (EPST), tel que l'INSERM pour la recherche médicale. Ces établissements étaient censés contrebalancer l'assouplissement de l'Université sur cet aspect de ses missions. Outre que ces organismes sont souvent tombés dans les mêmes travers bureaucratiques en érigeant un improbable statut de chercheur-fonctionnaire à vie, ils constituent une exception française qui s'accorde mal avec le régime de recherche dominant dans le monde : celui d'une recherche activement représentée dans des universités, qui, ne souffrant pas de la discrimination avec de grandes écoles, bénéficient dans le meilleur des cas des moyens de l'Etat et des entreprises privées qui leur témoignent une honorable reconnaissance. Aujourd'hui ce modèle d'une université, diverse dans sa composition disciplinaire et autonome dans la gestion de ses moyens, semble s'imposer et met à mal les

exceptions françaises que constituent le CNRS et les grandes écoles. Les universités sont sans doute promises, du fait de leur fonction d'encadrement doctoral, notamment, et au-delà des résistances des corps professionnels qui se sont formés au fil du temps, à supplanter le CNRS dans les missions de recherche. On peut toujours s'interroger sur l'avenir de ces institutions d'exception et de la forme de leur association ou intégration à l'Université. A notre sens les Ecoles d'architecture vivent en France une situation comparable.

A cet égard le processus qui a conduit à la création du doctorat d'architecture en France est intéressant. En effet si l'Etat, appelé à arbitrer entre le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur et celui de la Culture, a plutôt tranché en faveur du dernier, en décrétant la création d'un doctorat en architecture, il a conditionné cette dernière à une association avec les universités et l'appartenance des équipes de recherche en architecture accueillant les doctorants à des Ecoles doctorales universitaires. Auparavant le Ministère de la culture aura dû dissiper la méfiance des milieux professionnels de l'architecture qui voyaient dans un tel doctorat la menace d'un « super-diplôme » et leur traditionnelle réserve, liée à la conviction profonde de beaucoup d'entre eux selon laquelle ils font de la recherche au quotidien.

J'ai toujours été persuadé, pour ma part, qu'une insertion dans les différentes sections pertinentes du CNU (Conseil des universités), celles qui accueillent l'histoire de l'art (et en particulier de l'architecture), ou l'urbanisme, ou encore le génie civil, voire l'informatique, pouvaient très bien y admettre des thèses en architecture. A vrai dire les plus petites sections ne voyaient pas d'un si bon œil la venue d'une discipline dont l'effectif aurait pu à terme dominer la section, et, réciproquement, des chercheurs en architecture estimaient leur marge de manœuvre dans une importante section transversale, comme celle d'histoire de l'art, très désavantageuse. Par ailleurs le CNU n'ayant rien à faire d'une discipline placée sous une autre tutelle que celle de l'enseignement supérieur, l'autonomisation disciplinaire de l'architecture n'est pas si impertinente, même si, dans ce sens, un doctorat « en sciences pour l'architecture »,

distinguant l'exercice professionnel et la recherche sur et pour l'architecture aurait pu être préférable au « doctorat en architecture ». Quoi qu'il en soit, le « doctorat en architecture » existe bel et bien en France, depuis l'arrêté de 30 juin 2005 qui l'institue officiellement.

Les futurs docteurs en architecture

Si l'on consulte, à la date de rédaction du présent article (3 juin 2009), le fichier central où sont recensées les thèses⁶, 150 environ sont répertoriées en architecture. Il en manque vraisemblablement car le fichier n'a pas enregistré certaines écoles d'architecture qui viennent d'obtenir récemment une habilitation à délivrer ce diplôme, autorisation qui n'est donnée, comme cela a été dit plus haut, qu'en vertu d'une association avec une université et l'appartenance à une école doctorale. A la date de consultation du fichier, seules les écoles d'architecture de Paris-Belleville (4 thèses en cours), de Paris-Malaquais (22), de Paris-La Villette (15) et de Grenoble (11) figuraient sur le fichier, les autres thèses étant inscrites dans diverses universités, mais dans la discipline architecture, sous la direction de professeurs d'écoles d'architecture, pour certaines, et de professeurs d'histoire de l'art pour d'autres. Il est par ailleurs difficile de repérer dans les sujets de thèse une cohérence ou des apparentements liés au thème ou au directeur de recherche.

L'un des obstacles majeurs à l'association des Ecoles d'architecture aux écoles doctorales est le manque d'enseignants habilités à diriger des thèses, condition pour diriger des thèses vis-à-vis desquelles les universités se montrent très sourcilieuses. La plupart de ces écoles, à l'exception de quelques unes (telles que Grenoble) n'ont souvent qu'un enseignant HDR (habilité à diriger des recherches).

Or, si beaucoup d'enseignants des écoles d'architectures ont développé une recherche de bon, voire de très haut niveau, souvent soutenu des doctorats, rares sont ces enseignants, peu

⁶ <http://fct.u-paris10.fr/FCT-APP/consulter.do>

enclins à se soumettre à de nouveaux examens, à disposer d'une HDR, examen formel qui traduit là encore une « exception française » permettant d'évaluer une aptitude à initier et piloter des programmes de recherche à laquelle échappent paradoxalement les directeurs de recherche des EPST. Cependant, sous la pression de l'urgence, une vague d'habilitations se met en place qui permettra de débloquer la situation d'attente dans laquelle se trouvent beaucoup d'écoles d'architecture.

L'enjeu est capital pour elles car, bien plus que dans les universités, la formation de docteurs est importante, dans le champ spécifique de l'architecture, pour la constitution d'un corps stable d'enseignants qui, par delà l'apport essentiel mais beaucoup moins stable des professionnels, puisse dispenser les enseignements de base, en architecture notamment, les disciplines connexes (sociologie, mécanique...) ayant toujours le recours de puiser dans le vivier des spécialistes formés dans les universités. Alors que dans ces dernières le recrutement des maîtres de conférences ne peut plus constituer le principal débouché des docteurs, il le reste encore pour les écoles d'architecture. Cependant, à terme, il faudra, comme c'est le cas pour les docteurs des universités, trouver des insertions dans le monde socio-économique ; or une telle perspective n'a de sens qu'à la condition que l'idée d'un avenir des sociétés reposant sur l'économie de la connaissance s'exprime en acte dans l'accroissement des moyens de la recherche-développement. A cela fait obstacle, jusqu'à preuve du contraire, les politiques à courte vue de certains milieux industriels, mais aussi de certains Etats dont les moyens, humains et financiers, consacrés à la recherche, stagnent.

Des priorités de recherche ?

La question d'une société où la formation des cerveaux sera essentielle pour la production de la richesse, en appelle plusieurs autres liées : celle du court terme et du long terme, celle du rentable et du fondamental. Les milieux de la recherche en architecture sont-ils moins sensibles aux débats qui se sont ainsi ouverts sur le fondamental et l'appliqué ? L'invite de l'Etat à produire une

recherche « utile », associée à un bouleversement des modes de financement de la recherche, à des incitations au rapprochement de la recherche publique et de la recherche privée, s'est traduite par le sentiment de beaucoup de chercheurs que le soutien de l'Etat s'était déplacé du public vers le privé et a provoqué en France un mouvement énergique de résistance à cette « libéralisation » de la recherche, incarné par le mouvement « Sauvons la recherche »⁷. Cette crainte a peut-être trouvé moins d'écho en architecture, domaine où la recherche est plus immédiatement liée à la question du projet, où le fondamental est plus directement articulé à l'expérimental.

Plutôt que d'opposer ces deux approches, il est sans doute préférable d'en considérer la synergie et, à cet égard, les milieux de la recherche en architecture, que ces démarches soient menées dans les écoles d'architecture ou dans des structures émanant des ministères en charge de l'aménagement, de l'urbanisme et du logement, semblent toujours avoir admis la fécondité de cette autre sorte de mixité dans la production de la ville. Une ville entièrement étatique, comme ont pu l'être les opérations de logement social à une époque, conduit aussi sûrement au ghetto de pauvres que la constitution d'une recherche isolée de la pratique peut conduire à la formation d'un corps plus soucieux de ses privilèges que des questions posées à la planète et à la société. Une juste distance est donc à construire entre le fondamental et l'expérimental qui les distingue en même temps qu'elle ne les empêche pas de s'écouter. Le Plan construction, structure de réflexion et d'action, créée par le ministère de l'équipement en 1971 pour trouver une alternative au problème du logement à la fin de la période des grands ensembles, a joué un rôle non négligeable en initiant aussi bien des appels d'offres de recherche que des concours comme le PAN, programme d'architecture nouvelle, aujourd'hui EURO-PAN, ouverts à des problématiques où les questions posées par les premiers ont pu se retrouver dans les seconds. Le PAN de 1975 dont Bernard Huet a présidé le Jury a traduit cette synergie entre recherche fondamentale et

⁷ <http://www.sauvonslarecherche.fr/>

recherche appliquée et il n'est pas indifférent que ce concours ait lancé les destins professionnels de C. de Portzamparc et de R. Castro. Le passage de l'un à l'autre est une vieille tentation du milieu que d'autres ont saisie plus tardivement, comme Panerai. A l'heure actuelle des itinéraires associant ou alternant la recherche fondamentale et l'expérimentation sont monnaie courante dans le milieu et ont toujours constitué une de ses revendications, y compris dans sa fraction travaillant dans la fonction publique, aspirant à des périodes d'alternance entre le théorique et le pratique et, pour cela, la facilitation de passages entre des structures vouée à l'un ou l'autre.

A ce sujet des réflexions engagées de longue date sur des thématiques telle que l'histoire de la ville, la question du projet ou la question des énergies douces montrent à l'évidence que ce qui a pu être capitalisé à une époque où ces recherches apparaissaient des spéculations de rêveurs se révèle être aujourd'hui un temps précieusement gagné pour résoudre des questions que la preuve de l'origine anthropique du réchauffement climatique a posées comme de la plus extrême urgence. La réhabilitation qui s'est substituée dans les années 1975 à la rénovation n'existerait pas si l'histoire de la ville n'avait surgie comme exigence

fondamentale de connaissance, la question de l'économie d'énergie aurait tout à recommencer si quelques « nostalgiques » n'avaient repéré dans les constructions vernaculaires des trésors de savoirs inexploités voire liquidés tels que les capteurs de vent de Hassan Fathy. De tels écrits constituent aujourd'hui un capital d'observations et de réflexions que l'on est bien heureux de trouver pour en prolonger les premières conclusions. On peut émettre des remarques équivalentes pour ce qui a trait aux usagers de l'architecture dont la prise en compte dans le cadre de ce qu'on appelle aujourd'hui la « gouvernance » est de plus en plus incontournable, la libération de la parole dans un contexte de démocratisation des sociétés s'exprimant sur des sujets où l'habitat, la ville, son espace public et ses services (transports, commerces, équipements...) sont passés au crible d'une opinion plus exigeante sur la qualité du cadre de vie et ses ambiances (qualité de l'air, niveau de pollution sonore...). Une somme de thématiques déjà explorées par la recherche, que l'impératif du développement durable (voire de la « décroissance », pour ceux qui n'y voit qu'un mot valise pour recycler un mode de production de plus en plus mal aimé), a de nouveau mis sur le devant de la scène.

Domazan, 5 juin 2009